



Demande de CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT

Veillez renvoyer ce formulaire dûment complété et accompagné d'une attestation délivrée par un organisme officiel qui reconnaît au moins un des 7 points ci-dessous :

- une réduction d'autonomie d'au moins 12 points selon le guide d'évaluation pour le degré d'autonomie;
- une réduction d'autonomie d'au moins 4 points au pilier 1 de l'échelle médico-sociale ou un total de 12 points;
- une invalidité permanente ou incapacité de travail d'au moins 80%;
- une invalidité permanente découlant directement des membres inférieurs et occasionnant un taux d'invalidité de minimum 50%;
- une paralysie entière ou une amputation des membres supérieurs;
- une allocation d'intégration catégorie III ou supérieure;
- une cécité à 90% ou complète.

Par mail ou par la poste (au choix) :

- customer.care.card@belgiantrain.be
- Customer Care - 10-14 B-CS 6423, Avenue de la porte de Hal 40, 1060 Bruxelles

Veillez remplir ce formulaire en lettres capitales

Données du demandeur (pas l'accompagnateur)

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>
Sexe :	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Adresse :	<input type="text"/>
Code Postal + Commune :	<input type="text"/>
N° de téléphone * :	<input type="text"/>
E-mail * :	<input type="text"/>
La SNCB peut demander mon avis et m'envoyer des propositions commerciales sur ses produits et services	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Facilités offertes

SNCB met à votre disposition un certain nombre de facilités pour simplifier vos déplacements. Dans plusieurs gares, vous pouvez bénéficier d'un service d'assistance adapté. Pour réserver votre voyage et pour bénéficier de notre service d'assistance, il est néanmoins nécessaire de nous contacter au moins 24 heures avant votre départ, via le Service Clientèle (au 02 607 30 00) ou via le formulaire de réservation sur www.sncb.be. La CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT vous offre les facilités suivantes :

1. Utilisation des monte-charge dans les gares;
2. Possibilité de traverser les voies par les traversées normalement destinées au seul personnel des gares;
3. Utilisation des rampes mobiles pour faciliter l'accès aux voitures;
4. Prendre place avec la voiturette dans le fourgon ou sur les plates-formes des trains de voyageurs.

Il est bien entendu que l'usage des facilités ne peut se faire sans l'accompagnement d'un agent SNCB.

Toute personne qui, par suite de son besoin d'assistance, bénéficie des facilités susmentionnées, assume l'entière responsabilité du chargement, du transbordement, du déchargement et du calage de la voiturette, que ces opérations soient effectuées par elle-même, par un accompagnateur ou par un agent de la SNCB, celui-ci n'agissant qu'à titre bénévole, hors du cadre de ses fonctions.

Signature

Si je remplis toutes les conditions reprises sur ce document pour l'obtention d'une CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT, je peux non seulement me faire accompagner gratuitement dans la même classe et sur le même trajet, mais je peux également bénéficier des facilités offertes dans la plupart des gares.

Date :	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu :	<input type="text"/>	Signature du demandeur : <input type="text"/>

(*) Facultatif.

Votre vie privée est importante pour nous et nous mettons tout en œuvre pour la respecter. Vos données à caractère personnel seront uniquement utilisées par la SNCB, S.A. de droit public (rue de France 56, 1060 Bruxelles) et ses sous-traitants. Sans votre accord, nous ne transmettrons jamais vos données à des tiers qui les utiliseraient pour vous proposer leurs propres produits ou services.

L'intégralité de notre politique sur la vie privée reprenant tous les détails du traitement de vos données à caractère personnel est disponible sur www.sncb.be/privacy.